Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260304-01_2026-DE

Arrondissement
de LANNION

MAIRIE de
TRÉGUIER

Membres en exercice : 19
Membres présents : 17
Procurations : 2

N° DEL 01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

SÉANCE du 04 mars 2026 à 18h00

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire, M.P. BODIN, F. SIMON, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints, P. MACE, R. ROLLAND, G. PLAPOUS, S. CATHOU, M. MADEC, E. LE CARVENNEC, O. GUEGUEN, K. LE ROUX, F. VOISIN, C. LE MARLEC, A. WETTERWALD, Y REVAULT D'ALLONNES, conseillers
Absents excusés :
M. EVEN proc à R. ROLLANS
P. RENAULT proc à F. SIMON

Date d'envoi de convocations : 25 février 2026
Secrétaire de séance : M. MADEC

01/2026 Recrutement d'agents contractuels dans le cadre d'accroissement saisonnier d'activité

Monsieur Le Maire propose de recruter des agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité pour faire face aux besoins saisonniers 2026 qui se répartiraient de la façon suivante :

1- Animations estivales
Du 06 juillet au 21 août 2026 :
Il est nécessaire de prévoir trois emplois d'adjoints d'animation territoriaux en charge d'assurer les animations organisées dans le cadre de Anim'Tréguier. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.
Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer :
- 3 emplois non permanents à compter du 06 juillet 2026 au 21 août 2026, sur le grade d'adjoint d'animation territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35H00 (35/35ème) et de l'autoriser à recruter trois agents contractuels.
- L'indice de rémunération est fixé à 367.

2- Cloitre :
Du 11 avril au 01 novembre 2026 :
Il est nécessaire de prévoir un emploi d'adjoint administratif territorial en charge d'assurer l'accueil et la billetterie. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.
Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer :
- 1 emploi non permanent à compter du 11 avril 2026 au 01 novembre 2026, sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 17h30 (17.5/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel.
- L'indice de rémunération est fixé à 367.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260304-01_2026-DE

3- Chapelle des Paulines :

Du 19 juin au 20 septembre 2026 :

Il est nécessaire de prévoir un emploi d'adjoint administratif territorial en charge d'assurer la surveillance des expositions. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer :

- 1 emploi non permanent à compter du 19 juin 2026 au 20 septembre 2026, sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 28h00 (28/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel.
- L'indice de rémunération est fixé à 367.

4- Services techniques

Il est nécessaire de prévoir deux emplois d'adjoints techniques territoriaux au vu de l'accroissement de l'activité aux services techniques durant la période estivale. L'ensemble des tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer :

- 2 emplois non permanent à compter du 01 avril 2026 au 30 septembre 2026, sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35h00 (35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel.
- Les indices de rémunération des 2 emplois sont fixés à 367.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE ces propositions.

Pour extrait conforme au registre,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor

La secrétaire de séance
M. MADEC

Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 06/03/2026
Le Maire,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor